

droit des Avocats

Par Néophyte, le 12/01/2009 à 18:57

Bonjour à toutes et à tous et j'en profite pour vous adresser mes meilleurs voeux de santé de bonheur et de prospérité. (Et me...à ceux qui passent des exams cette année)

En droit pénal français, les avocats ont-ils le droit d'enquêter ?

A défaut de procédure, un avocat peut il rechercher par ses propres moyens des informations sur le suspect dans une affaire ? notamment en menaçant un dépositaire d'informations de deposer plainte à défaut de sa réponse ? Cela n'est-il pas constitutif d'un abus de pouvoir de sa part et conraire à l'éthique?

Merci pour les réponses et je prie l'Administrateur de bien vouloir m'excuser mais je ne suis pas certain d'avoir mis ce sujet là ou il fallait?

Par **jeeecy**, le **13/01/2009** à **09:09**

pour l'endroit tout est bon

pour la réponse à la question, ne faisant pas de droit pénal je ne saurai avancer une réponse...

D'une manière générale, les avocats n'ont pas le droit d'enquête, maintenant est-ce que cette règle s'applique également en droit pénal, je n'en sais rien page not found or type unknown